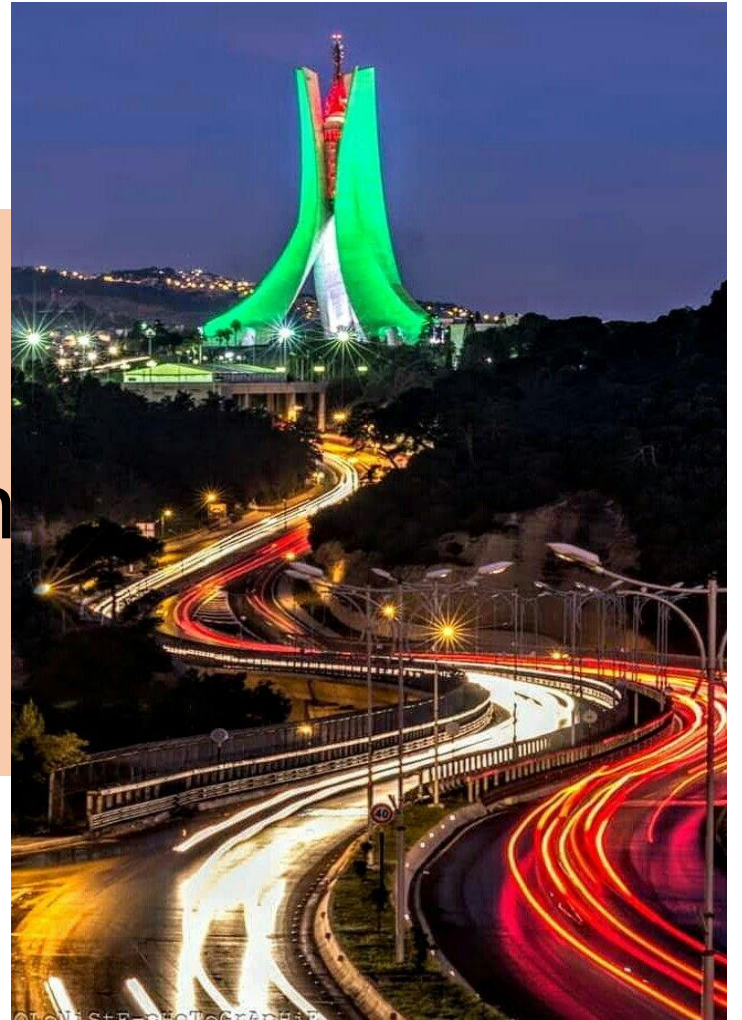




Expérience Algérienne dans la
sécurisation du processus de
numérisation de l'état civil et d'émission
des documents biométriques d'identité
et de voyage

Mai 2026





Numérisation de l'état civil

L'opération lancée en 2010 vise la constitution de la base de données de la population via les actions suivantes:

- l'Archivage de manière numérique des registres des actes de naissance de l'état civil
- La mise en place d'un système informatique d'état civil et d'une base de données centralisée : Registre National d'Etat Civil (RNEC)
- L'implémentation d'un identifiant unique : Numéro d'Identification Nationale (NIN) permettant l'identification de chaque citoyen de manière unique
- La mise en circulation d'un document sécurisé « Acte de naissance sécurisé » S12
- La connexion de tous les départements ministériels au RNEC





Emission des documents d'identité et de voyage

Janvier 2012 : lancement de la délivrance du passeport biométrique Electronique conforme aux standards OACI



Janvier 2016: lancement de la délivrance de la Carte Nationale d'identité biométrique Electronique (CNIBE)



Avril 2018: lancement de la délivrance du permis de conduire biométrique électronique à Points





Un processus sécurisé d'émission des documents d'identité et de voyage

- Solution centralisée de délivrance des documents avec deux sites de production (ACTIF-ACTIF) hautement sécurisés et assurant la redondance (Disaster-Recovery)
- La fabrication des documents sécurisés vierges se fait au niveau local
- Pour la connexion des sites d'enrôlement aux sites centraux de personnalisation, le Ministère de l'Intérieur utilise son propre réseau isolé et dédié
- les plateformes de collecte de données, de traitement ainsi que les bases de données des documents d'identité et de voyage et de l'état civil sont isolées de l'internet
- Le Système central d'émission des documents biométriques est connecté au Registre National d'Etat Civil et au système AFIS pour l'identification par empreintes digitales.
La clé utilisée pour l'interconnexion de ces bases de données est le Numéro d'identification Nationale (NIN)
- Utilisation de la plateforme PKI pour le chiffrement et la signature des données transférées dans le réseau du Ministère de l'intérieur où chaque site dispose de sa propre clé
- Une plateforme PKI ICAO pour la personnalisation des documents électroniques sécurisés et la génération des certificats pour la vérification de l'authenticité et l'intégrité des documents



Un processus sécurisé d'émission des documents d'identité et de voyage

- Le workflow d'enrôlement et de traitement des demandes récupère les données depuis les bases de données pour minimiser l'intervention humaine (saisie) et utilise aussi plus d'un niveau de validation des demandes
- La remise des documents d'identité et de voyage est conditionnée par la vérification des données biométriques (Matching des empreintes digitales)
- Lancement de la généralisation d'utilisation de la Carte d'Identité « CNIBE » pour l'authentification des utilisateurs sur les plateformes de délivrance des documents sécurisés et d'état civil
- Les systèmes de collecte et de traitement central développés par les ingénieurs algériens.
- La stratégie du Ministère de l'Intérieur était d'opter pour le rôle d'intégrateur des solutions au lieu d'acquérir des solutions « clé en main »
- Les plateformes sont administrées par les ingénieurs du Ministère de l'Intérieur



La carte d'identité : clé de l'identité numérique

L'Algérie a mis en circulation une carte d'identité biométrique Electronique (CNIBE) conforme aux standards OACI, offrant des fonctionnalités électroniques permettant l'authentification et l'identification de son porteur de manière électronique très sécurisée :

- Certificat électronique d'authentification
- Vérification de l'identité sur la base de la biométrie
- SOD, PA ...

Depuis 2016, plus de 40 millions de cartes mises en circulation, ce qui a permis son utilisation dans la mise en œuvre des services publics numériques au profit des citoyens

Dans la stratégie de généralisation de l'usage de l'identité numérique, la CNIBE est la clé de la création des identités numériques des citoyens.





Les lois et textes juridiques pour la sécurité des données numériques et systèmes Informatiques

- Loi n° 09-04 du 5 août 2009 portant règles particulières relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication.
- Loi n°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.
- Décret présidentiel n° 23-73 du 14 février 2023 fixant les missions et les modalités d'organisation et de fonctionnement du secrétariat exécutif de l'autorité nationale de protection des données à caractère personnel.
- Loi n° 24-06 du 28 avril 2024 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal.
- Loi n°25-11 du 24 juillet 2025 complétant la loi n°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.



Les lois et textes juridiques pour la délivrance des passeports et des cartes d'identité

- Loi n° 14-03 du 24 Rabie Ethani 1435 correspondant au 24 février 2014 relative aux titres et documents de voyage.
- Arrêté du 9 Dhou El Kaada 1431 correspondant au 17 octobre 2010 fixant les caractéristiques techniques de l'extrait d'acte de naissance spécial, requis pour la délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport.
- Arrêté du Aouel Safar 1433 correspondant au 26 décembre 2011 fixant les caractéristiques techniques du passeport national biométrique électronique.
- Arrêté du Aouel Safar 1433 correspondant au 26 décembre 2011 fixant la date de la mise en circulation du passeport national biométrique électronique.
- Arrêté du 22 Joumada Ethania 1432 correspondant au 25 mai 2011 relatif au dossier de demande de la carte nationale d'identité et du passeport.
- Arrêté du 9 Dhou El Kaada 1431 correspondant au 17 octobre 2010 fixant les caractéristiques techniques de l'extrait d'acte de naissance spécial, requis pour la délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport.
- Décret exécutif n° 10-210 du 16 septembre 2010 : décret fondateur qui a institué le NIN et imposant sa mention sur les documents officiels d'identité, de circulation et de voyage



La transformation numérique en Algérie

L'Algérie a créé le Haut Commissariat au numérique « HCN » en 2023, chargé de la conception et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la numérisation, en concertation avec les secteurs concernés, les institutions, le secteur économique et la société civile

Vision stratégique : une transformation numérique 2025-2030;

Et parmi ces objectifs stratégiques :

- Accessibilité à l'internet
- La liaison des organismes et institutions publiques
- Plus de 5 DataCenter Nationaux
- Les procédures de la gestion administrative numérisées à 100%
- Services publics numérisés à 100%
- Assurer une identité numérique pour les citoyens et les entreprises

La stratégie se base sur :

- Le cadre juridique et réglementaire
- La sécurité des systèmes informatiques



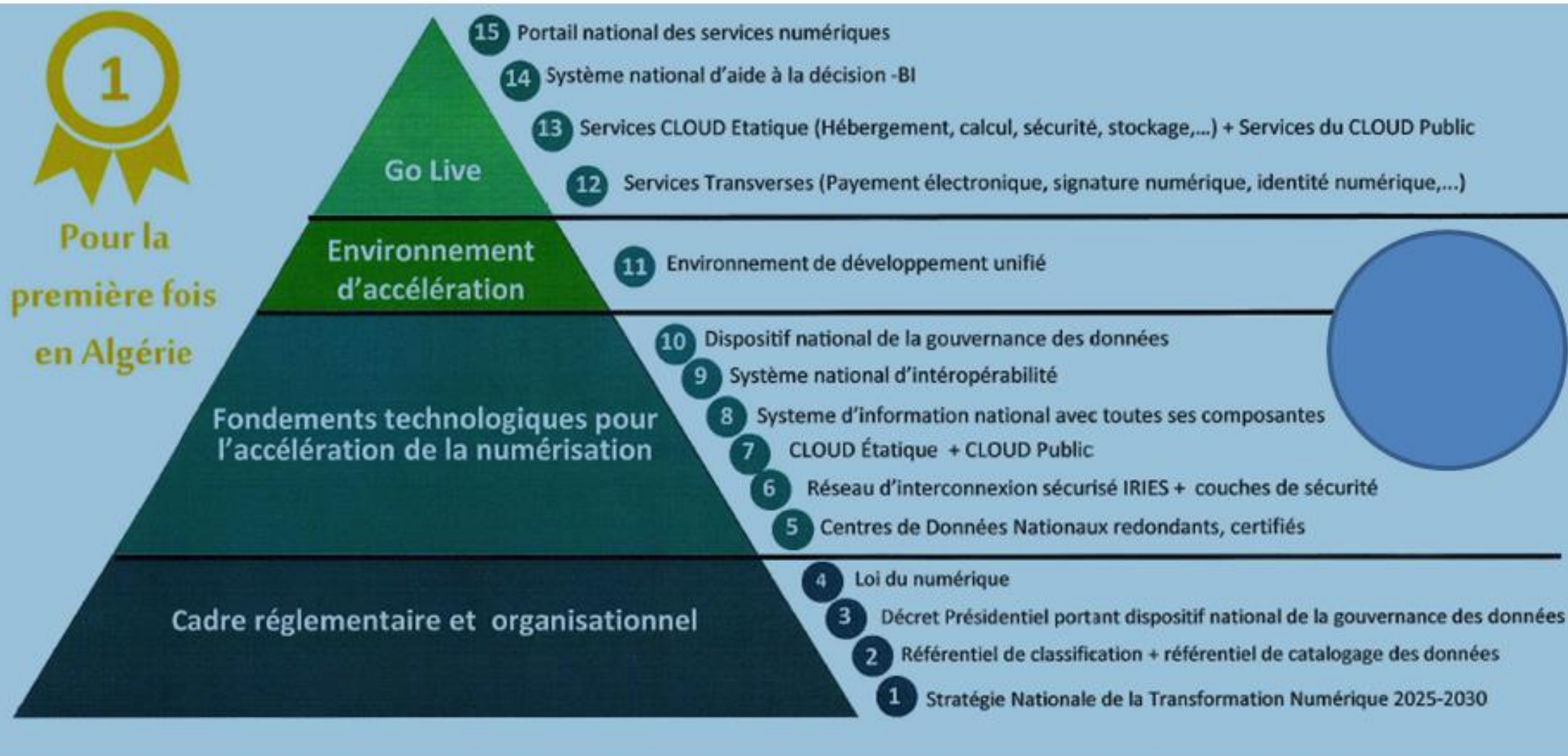


La transformation numérique en Algérie

Les actions lancées par le HCN:

- La mise en place du Centre national algérien des services numériques
- une loi relative aux règles générales du domaine numérique
- L'infrastructure du réseau national sécurisé dénommé « IRIES » exclusive dédiée à l'échange de données, distincte du réseau Internet,
- Publication des Référentiels: mise en place d'un dispositif national de gouvernance des données
- Le Portail national des services numériques, décliné en versions web et mobile
- Le système national d'interopérabilité constitue l'épine dorsale du dispositif national d'interopérabilité.
- Cloud Souverain National







Les recommandations

- Accélération de la mise en œuvre d'un écosystème numérique intégrant le « Registre National d'état civil » et d'émission des documents d'identité biométriques et de voyage
- Mise en place de l'identifiant national unique permettant l'identification des citoyens
- Utilisation de la biométrie pour l'émission des documents d'identité et de voyage
- Prendre en considération l'intégration de la sécurité et de la protection des données et de la vie privée dès la conception des systèmes d'identification nationaux
- Intégration des PKI pour sécuriser les données et leurs transferts, l'identification dans les systèmes numériques
- Utilisation d'une plateforme PKI ICAO pour assurer l'authenticité et l'intégrité des documents
- Généralisation de l'usage des cartes d'identité biométriques et électroniques (eID) en conformité avec les standards ICAO assurant la sécurité et l'interopérabilité des systèmes
- La mise en place du cadre réglementaire adéquat pour la numérisation de l'état civil et de l'émission des documents d'identité et de voyage
- Créer un espace de créativité et de développement des systèmes par des compétences nationales (impliquer les startup).



Les recommandations

Mettre en place une stratégie de transformation numérique en prenant en considération les aspects suivants:

- Le renforcement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication
- La sécurité des données et des systèmes
- Le cadre juridique et réglementaire adéquat à l'usage du numérique et de l'identité numérique pour les personnes ou pour les organes et les entreprises, en se basant sur l'utilisation des standards afin d'assurer l'interopérabilité entre les différents systèmes.
- L'Implication des différents acteurs, public et privé, administratif et économique dans le processus de transformation.
- La mise en place l'organisation et les moyens juridiques nécessaires pour avoir la capacité de mettre en oeuvre la stratégie



Les challenges

- Les calculateurs quantiques
- La cybersécurité
- La fraude documentaire
- La biométrie et l'intelligence artificielle



شكرا على حسن الاضغاء

Merci pour votre attention

Mr HICHEM CHAYA

Email: hichem.chaya@interieur.gov.dz

